

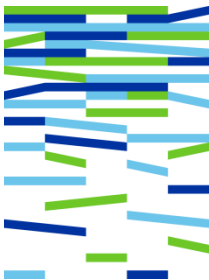


Dijon, le 17 juillet 2020

Direction
territoriale
Centre-Bourgogne

Service
développement de
la voie d'eau

Affaire suivie par : Bertille RATOUCHNIAK
Tél. : 03-45-34-12-02
Courriel : sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr



Compte rendu de la CLU exceptionnelle du 16 juillet 2020 à Dijon

Présents :

Ackermans Anne	ANPEI
Bensaad Riad	Croisieurope
Bostin Marc	CTF
Cossiaux Bruno	CNBA
Delcourt Olivier	E.I
Delmas Eric	Nicols
Gaudin Marie-Carmen	TFC
Gumbrell Rebecca	DBA
Hyman Richard	DBA

VNF:

Chardonnal Antoine	SDVE
Malet Céline	SDVE
Ratouchniak Bertille	SDVE
Seguin Yannick	UTI Loire-Seine
Vincent Nathalie	UTI Bourgogne
Wicker Frédéric	Direction des UTI

I/ Point sur la situation hydrologique :

Cf diaporama

La situation hydrologique de cette année est une nouvelle fois tendue, malgré les pluies de cet automne et de l'hiver, concourant à un équilibre fragile sur les bassins versants.

Les réserves des systèmes alimentaires continuent leur baisse débutée à la reprise de la navigation.

Sur les cours d'eau, à l'exception de l'Yonne dont le débit reste stable, tous les débits sont en baisse et présentent des valeurs inférieures au débit moyen mensuel : en particulier l'Ouche et l'Armançon associées au système alimentaire du canal de Bourgogne et la Bourbince et

l'Arroux (dont le débit est inférieur au débit réservé) associées au système alimentaire du canal du Centre.

Des arrêtés sécheresse sont en cours de validité sur certains départements du territoire de la DTCB, avec plusieurs des secteurs en alerte et alerte renforcée. Les départements de Saône et Loire et de l'Yonne ont pris de nouveaux arrêtés sécheresse en conséquence de l'absence de pluies significatives et d'une dégradation des cours d'eau.

La présente CLU a principalement pour objectif de partager ces enjeux et les conditions et stratégie d'exploitation envisagées sur les prochaines semaines.

Question : Pourquoi les pluies du mois de juin provoquant une crue de l'Allier et de la Loire ne permettent pas d'avoir une situation hydraulique plus favorable ?

Réponse : Les précipitations sur les bassins versants amonts de la Loire et d'Allier ont effectivement conduit à observer de légères crues au cours du mois dernier. Toutefois ces phénomènes exceptionnels n'ont pas d'influence sur les bassins versants sur le périmètre de la direction territoriale Centre-Bourgogne.

Ces pluies n'auront pas permis de rattraper le déficit en pluie du printemps.

Il est rappelé que ces difficultés hydrauliques à répétition justifient l'organisation des CLU exceptionnelles.

En outre, la gestion hydraulique est une priorité stratégique de VNF. Des investissements conséquents sont réalisés tant sur l'infrastructure que sur les méthodes d'exploitations afin d'optimiser la ressource en eau.

II/ Stratégie d'exploitation :

1) Carte de l'offre sur le réseau Centre-Bourgogne

Cf diaporama

La stratégie d'exploitation dans les conditions actuelles de déficit hydrologique s'articule sur les enjeux liés au trafic de fret, les bases de location, les offres liées aux « péniches hôtel », et la navigation de plaisance.

La carte projetée permet d'orienter, d'anticiper et de partager les stratégies par itinéraire.

2) Point par itinéraire

Cf diaporama

1) Focus sur les canaux Loing, Briare, Latéral à la Loire, Roanne à Digoin, Seille et l'Yonne

Deux points de vigilance :

- Canal Latéral à la Loire entre Decize et Le Guétin : abaissement du mouillage à 1.80m, liés aux contraintes d'exploitation actuelles.
- Canal de Briare : les mesures de regroupement permettent d'être en cohérence avec l'arrêté préfectoral de sécheresse. La situation hydraulique sur cet itinéraire reste favorable à ce jour.

2) Focus sur le canal du Centre :

Cf diaporama

3) Focus sur le canal de Bourgogne :

Cf diaporama

Il est important de noter que l'équilibre est fragile sur les secteurs alimentés par l'Armançon en cas de passage sous le débit réservé.

Les CLU exceptionnelles à venir permettront de faire des points d'étapes réguliers.

Il est également important d'être vigilant sur la présence des sédiments dans les biefs pouvant réduire la hauteur réelle du mouillage annoncé.

Question : La fermeture de la vallée de Marigny peut-elle permettre de gagner des jours de navigation ?

Réponse : La vallée de Marigny est actuellement maintenue avec des biefs à 1.60m. Une fermeture de cette section ne provoquerait pas d'économie d'eau supplémentaire.

Question : L'abaissement des biefs est-elle une mesure plus significative ?

Réponse : L'abaissement des biefs permet de réduire la consommation. Néanmoins, cette économie est la plus significative entre 2.20m et 1.80m. En-deçà, les économies deviennent moins aisément quantifiables.

Toutefois, l'instrumentation mise en place cette année nous permettra d'évaluer plus finement en fin de saison nos politiques et d'améliorer nos futures orientations.

Question : Il est souligné les difficultés des loueurs ces deux dernières années en raison de la sécheresse 2019 et de la crise sanitaire du printemps. Les professionnels souhaitent avoir des dates le plus précises possible afin d'organiser les plannings de réservation.

Réponse :

Il est difficile de donner des dates de fermeture précises car VNF ne maîtrise pas le débit des rivières.

Sur le canal de Bourgogne il est donc conseillé de privilégier l'itinéraire Venarey-Tonnerre dont la gestion hydraulique est maîtrisée grâce aux barrages.

Après Tonnerre la situation hydraulique risque d'être plus tendue en cas de sécheresse, de grosses chaleurs et d'absence de pluie. Il est donc déconseillé de prendre des réservations sur le secteur à partir mi-septembre.

Un travail est actuellement en cours avec le SMBVA afin de définir un modèle prédictif de l'évolution de l'Armançon.

III/ Actualités du réseau :

1) Modalités d'exploitation de la Seille : suite des travaux de La Truchère

Cf diaporama

2) Usine de Briare : point sur la remise en route de l'usine élévatoire.

Cf diaporama

3) Faucardage : point sur les prestations effectuées et en cours

Cf diaporama

Question : Il est souligné l'inquiétude des usagers face aux plantes aquatiques. Les échos du terrain laissant penser qu'aucune mesure ne sera mise en place notamment sur le canal Latéral à la Loire

Réponse : VNF a pour priorité de gérer la problématique des plantes actuelles. Aucun secteur sera laissé sans intervention et donc de prestation de faucardage.

La stratégie mise en œuvre sur le périmètre de la DT s'appuie sur des prestations réalisées en régie et externalisées avec des entreprises spécialisées.

Une réflexion sur les moyens pour 2021 est également en cours, avec une augmentation de

ceux-ci en ce qui concerne les prestations en interne.

Cette année, le contexte équivalent sur une bonne partie du territoire français est toutefois plus compliqué notamment pour les raisons suivantes :

- Développement accru des plantes favorisé par les conditions météorologiques, et l'absence de navigation en début de saison en raison du COVID (moins de passage entraînant moins de matière en suspension rendant favorable la photosynthèse),
- La difficulté des entreprises à pouvoir répondre aux nombreuses sollicitations et ce sur l'ensemble de la France

Lien vers la carte de suivi des plantes aquatiques sur le réseau Centre-Bourgogne :

<http://u.osmfr.org/m/472798/> (prochaine mise à jour le 24 juin)

Il est également rappelé que les usagers peuvent faire remonter les difficultés rencontrées via l'adresse mail générique du SDVE : sdve.dt.centrebourgogne@vnf.fr

4) Chômages 2021

Cf diaporama

Canal du Loing : l'augmentation de chômage ne concerne que la partie entre Nemours et Montargis. Le chargement reste possible à Nemours.

Canal du Centre :

En concertation avec les usagers privés et professionnels présents en CLU il a été décidé d'avancer le chômage à **mi-novembre (23 novembre)** afin de garantir une reprise de la navigation en début de saison 2021.

Les travaux réalisés ont pour but de revenir à un mouillage à 2m en 2021.

IV/ Questions diverses :

Question : Qu'en est-il du dragage sur l'itinéraire Loing-Briare ?

Réponse : Suite au refus dans le cadre de l'instruction du dossier de plan de gestion des opérations de dragages d'entretien (PGPOD) déposé en 2019 auprès des services de l'Etat, un nouveau dossier a été constitué et transmis au siège pour des opérations de dragage en 2021-2022.

Plus particulièrement concernant le bief de Langlée, de nombreux atterrissements sont présents. Ceux-ci sont liés aussi au contexte hydraulique particulier de ce bief (arrivée de différents cours d'eau du Solin, Besonde, Canal d'Orléans). Des solutions seront expertisées pour une amélioration du rectangle de navigation, dans le cadre des dispositions du code de l'environnement.

Question : Il est souligné une certaine longueur en temporalité des éclusées depuis le passage à l'automatisation sur le Loing.

Réponse : Une modification des 18 programmes a été réalisée fin 2019 permettant une amélioration significative de l'efficacité des éclusages.

Question : Qu'en est-il des mesures financières de soutien pour le tourisme fluvial ?

Réponse : Le conseil d'administration de VNF qui s'est tenu le 1er juillet, a donné son accord aux mesures de soutien pour le tourisme fluvial.

Les délibérations ont été publiées au bulletin officiel des actes n°38.

Le lien pour le télécharger est le suivant : <https://www.vnf.fr/vnf/publicationss/bulletin-officie...u-3-juillet-2020/>

L'ensemble des mesures sont également publiées sur notre site internet : vnf.fr

Point sur les péniches hôtel qui circuleront sur le réseau :

PH	Itinéraire	Remarques
Croisieurope - Jeannine	Dijon- Saône	Nécessité d'assurer le trajet Dijon-Longecourt en 1 journée avec un départ à 9h
Croisieurope - Déborah	Briare-Moret	A défaut de Briare-Nevers
EuropeanWaterways – la Belle époque	Venarey-Tanlay	Reprise activité fin octobre
EuropeanWaterways – L'impressionniste	Vandenesse – Ravières	Le 20/07
EuropeanWaterways - Panache	Migennes – Ravières	A partir du 20/07
EuropeanWaterways – La Renaissance	Briare	Reprise activité le 23 août – déplacement de la péniche à prévoir au plus vite avant l'abaissement du canal de Bourgogne
Orex - Fleur de Lys et Amaryllis (1.60m)	Dijon - Vandenesse	7 croisières du 18/08 au 18/10 Il est conseillé de faire Dijon-Pont d'Ouche et non Vandenesse L'itinéraire sera étudié par VNF et une réponse sur la faisabilité de ces croisières sera donnée à la prochaine CLU
Canal Barge Croises-Prospérité	Plombière - Vandenesse	3 semaines à confirmer car clientèle américaine (le 6/09, le 20/09 et le 18/10)
CTF - L'Adrienne	Dijon-Saône	6 semaines en septembre/octobre
CTF - Nénuphar	Dijon-St J/L	Pour cale sèche

A noter :

Prochaine CLU exceptionnelle le 31 juillet 2020, 14h à Dijon et en visioconférence

Chemin Jacques de Baerze – CS 36229 – 21062 Dijon Cedex
Tél. : 03 45 34 13 00 – www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 01412, Compte bancaire : DRFIP Rhône Alpes et du Rhône, ouvert à la DRFIP Rhône-Alpes et du Rhône
n° 10071 6000 00001004270 58, IBAN FR76 1007 1670 0000 0010 0609 639, BIC n°TRPUFRP1